





COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruno Le Maire et Cédric O annoncent un plan de soutien public conjoncturel pour les entreprises technologiques

Paris, le 05/06/2020 N° 2190 / 109

A l'occasion d'une visite de la start-up Earthcube, Bruno Le Maire et Cédric O ont dévoilé ce jour le plan de soutien pour les entreprises technologiques de la French Tech, durement touchées par la crise du coronavirus. Ce plan prévoit des mesures conjoncturelles de soutien public sous forme d'investissements, de prêts et d'aides afin que les entrepreneurs et ces entreprises puissent continuer à se lancer, croître et innover.

Les entreprises technologiques ont un poids économique croissant, notamment en matière d'emplois, et sont un vecteur essentiel de la souveraineté de la France. C'est pourquoi elles sont au cœur de la politique économique menée depuis 2017 avec l'ambition de faire de la French Tech un écosystème d'innovation leader au niveau mondial. Alors qu'il était en plein essor avec la multiplication par deux des levées de fonds entre 2017 et 2019, l'écosystème est fortement affecté par la crise. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien public conjoncturel destiné aux entreprises technologiques, et financé pour l'essentiel par le Programme d'investissement d'avenir (PIA)¹.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré : « Les entreprises technologiques sont au cœur de la reconstruction économique de notre pays. Les soutenir est un impératif car elles sont essentielles à l'innovation et à notre souveraineté technologique. La crise du Covid-19 a montré l'importance croissante de l'économie numérique dans nos sociétés. Nous devons protéger nos start-ups et les aider à se développer face à la concurrence américaine et chinoise. C'est toute l'ambition que nous portons avec ce plan de soutien. »

Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique a déclaré : « Grâce aux femmes et aux hommes de la French Tech, la France dispose désormais de l'un des écosystèmes d'innovation les plus dynamiques du monde. Cependant, les start-ups sont aussi fortement affectées par la crise alors que le développement de technologies, notamment souveraines, peut nécessiter de nombreuses années. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a dès mars mobilisé des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et en particulier un plan d'urgence spécifiquement destiné aux start-ups. Il est à présent impératif de renforcer et d'élargir ce soutien conjoncturel. »

¹ Ce plan de soutien vient s'ajouter aux mesures d'urgence annoncées en mars, dont les entreprises technologiques ont pleinement bénéficié avec 3 Md€ de PGE et 2,5 Md€ d'avances de trésorerie sur le CIR.

1) Soutien aux entreprises développant des technologies d'avenir souveraines : lancement d'un fonds « French Tech Souveraineté »

Des entreprises technologiques françaises développant des technologies d'avenir à caractère souverain pourraient dès les prochains mois être la proie de grands acteurs étrangers ou être dépassées par des concurrents parvenant à mieux se financer. En réponse, le Gouvernement lance un véhicule d'investissement géré par Bpifrance à vocation à la fois offensive et défensive disposant dès à présent d'une première poche de 150 M€ afin de soutenir ces entreprises, acteurs clés de notre autonomie technologique. En fonction des besoins, la taille de ce fonds pourra être augmentée en 2021 pour atteindre plus de 500 M€.

2) Soutien au financement des entreprises technologiques pour passer la crise et continuer à innover, pour environ 500 M€

Du fait de la crise et de la contraction du capital-risque, de nombreuses start-ups ont des difficultés à accéder à des financements malgré leur fort potentiel. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de prendre les mesures suivantes :

- Soutien à la trésorerie : réabondement de 80 M€ du fonds French Tech Bridge, dont l'enveloppe atteint un total de 160 M€, qui vise à financer des bridges entre deux levées de fonds et lancement d'une offre de prêts, d'un total de 100 M€, distribués par Bpifrance à des startups prometteuses ayant conjoncturellement le statut d'entreprise en difficulté et ne pouvant accéder au prêt garanti par l'Etat (PGE);
- Rechargement du fonds d'investissement PSIM pour 120 M€ afin d'accompagner de nouvelles start-ups lauréates du Concours mondial d'innovation ;
- Renforcement de dispositifs d'aides à l'innovation : extension du Concours d'innovation (i-Nov) avec une dotation supplémentaire de 20 M€ pour une enveloppe totale de 80 M€ et lancement d'une nouvelle vague de Challenges IA pour 15 M€.

3) Soutien à l'émergence d'un nouveau vivier de start-ups, en particulier fortement technologiques, pour près de 200 M€

Alors que la crise de 2008 a vu l'émergence de grandes entreprises technologiques d'aujourd'hui comme Uber ou Airbnb et que près d'un jeune chercheur sur deux envisage de créer une start-up, plusieurs mesures de soutien à la maturation et à l'incubation de projets technologiques sont mises en œuvre dans la continuité du plan Deep Tech opéré par Bpifrance, afin de ne pas compromettre la création de nouvelles start-ups :

- Déblocage d'une troisième tranche de financement de 65 M€ en faveur de SATT dont la mission est de valoriser les résultats de la recherche académique ;
- Soutien à l'accompagnement : lancement d'une deuxième vague d'appel à projets dotée de 15 M€ à destination de programmes spécialisés sur l'entreprenariat deep tech, et création du fonds d'investissement French Tech Accélération n°2, doté de 100 M€, qui a vocation à soutenir le développement d'accélérateurs de start-ups, avec un focus sur celles fortement technologiques.

4) Soutien à la demande : inventaire des verrous pour accélérer la numérisation de la société et de l'économie

La crise sanitaire s'est traduite par un recours massif au numérique par les entreprises et citoyens français, à la fois en matière de télétravail, achats ou communication avec ses proches. Certains verrous législatifs et réglementaires ont pu être levés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faciliter les usages numériques, comme pour la télémédecine. Afin de recenser les mesures à maintenir et les nouvelles dispositions à prendre pour accélérer le développement des usages numériques, le secrétariat d'Etat chargé du Numérique lance un large appel à contribution

auprès du grand public et des entreprises. L'ensemble des propositions seront analysées afin d'alimenter un projet de loi présenté d'ici la fin de l'année au Parlement dans le cadre de la relance. La consultation sera lancée dans les prochains jours et durera jusqu'au 31 juillet.

5) Soutien au recrutement par des actions d'information

Comme en 2008, les start-ups peuvent offrir rapidement des débouchés aux jeunes diplômes touchés par un marché de l'emploi en berne. Cependant, les métiers liés aux nouvelles technologies évoluent très rapidement et restent mal connus. Afin d'améliorer l'orientation des candidats potentiels et la connaissance des carrières dans les start-ups, seront lancée pendant l'été une plateforme de contenus en ligne présentant les métiers de la tech, et une campagne de communication sur les opportunités d'emploi dans la French Tech. Par ailleurs, la moitié du French Tech Community Fund 2020 (1 M€), financera des initiatives locales sur le thème des carrières et des opportunités dans la French Tech. L'appel à projets sera lancé dès juillet. Une attention particulière sera portée aux projets à destination de publics peu représentés dans l'écosystème.

Contacts presse:

Cabinet de Bruno Le Maire – 01 53 18 41 13 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Cédric O – 01 53 18 43 10 – <u>presse@numerique.gouv.fr</u>

Secrétariat général pour l'investissement – 06 60 78 46 57 – <u>lucas.tourny@pm.gouv.fr</u>